



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

taux

Question écrite n° 109008

Texte de la question

M. Dominique Paillé attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur l'assujettissement à la TVA des lieux de vie et d'accueil. En effet, les services fiscaux en fonction des départements, fixent des taux différents. Afin d'obtenir une position unique sur l'ensemble du territoire, la Fédération nationale des lieux de vie et d'accueil souhaiterait que les prix de journée ne soient pas assujettis à la TVA. Dans cette hypothèse, le taux d'imposition pourrait être de 5,5 %. C'est pourquoi il lui demande si une telle disposition est envisagée.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Paillé](#)

Circonscription : Deux-Sèvres (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 109008

Rubrique : Tva

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie, finances et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 novembre 2006, page 11489